



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
11 novembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille

Conseil économique et social
Session de fond de 2012
Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme : développement
social

Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 2011/29 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 2011. Il y est recommandé d'accorder une place importante, dans le cadre des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et de sa célébration en 2014, à l'élaboration et à l'application de mesures visant à lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale, à assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille et à favoriser l'intégration sociale et la solidarité entre les générations. Il y est également recommandé de diffuser internationalement des exemples de bonnes pratiques et des informations concernant l'élaboration de politiques de la famille.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Élaboration et mise en œuvre de politiques de la famille.	3
A. Politiques de lutte contre la pauvreté bénéficiant principalement aux familles	5
B. Politiques de conciliation du travail et de la vie de famille.	7
C. Initiatives de promotion de la solidarité entre les générations	9
III. Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille	11
A. Initiatives nationales et régionales.	11
B. Initiatives de la société civile.	13
C. Préparations au niveau international	14
IV. Conclusions et recommandations.	16

I. Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré en application de la résolution 2011/29 du 28 juillet 2011, dans laquelle le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-septième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, de l'application de ladite résolution, en exposant notamment l'état des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux.

2. Dans la résolution susmentionnée, le Conseil demandait instamment aux États Membres de considérer 2014 comme une année d'échéance à marquer par l'adoption de politiques, stratégies et programmes nationaux efficaces, qui permettent d'améliorer concrètement le bien-être des familles. Il encourageait les États Membres à poursuivre leurs efforts afin de formuler des politiques appropriées pour lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale et pour permettre de concilier le travail et la vie de famille. Il priait également la Commission du développement social d'orienter les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en examinant les thèmes suivants :

a) Réduction de la pauvreté : lutte contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale;

b) Plein emploi et travail décent : conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale;

c) Intégration sociale : promotion de l'intégration sociale et de la solidarité entre les générations.

3. Le présent rapport porte essentiellement sur l'élaboration de politiques de la famille axées sur les trois thèmes retenus pour la célébration de l'anniversaire : lutte contre la pauvreté des familles, conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille et questions intergénérationnelles. Il rend également compte des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille aux niveaux national, régional et international, y compris des initiatives de la société civile.

II. Élaboration et mise en œuvre de politiques de la famille

4. La famille est la pierre angulaire de la société. La communauté internationale a proclamé 1994 Année internationale de la famille, en hommage à l'importante contribution qu'apporte la famille aux efforts de développement. Il s'agit, par cette célébration et par les suites qui y sont données, de répondre aux problèmes qui se posent aux familles et de continuer d'encadrer les initiatives nationales qui, à travers le monde, bénéficient aux familles. Le vingtième anniversaire de l'Année internationale, dont la date approche, sera l'occasion de donner un coup de projecteur sur les grandes orientations qui, en matière de politique de la famille, apportent des solutions aux nouveaux problèmes apparus depuis 1994, comme soulignée dans le précédent rapport (A/66/62-E/2011/4). Cela est particulièrement important compte tenu des effets pervers de la crise sociale actuelle, qui résulte de la crise économique et de ses répercussions pour les familles.

5. Dans la résolution 2011/29 du Conseil économique et social, les États Membres ont estimé que la préparation et la célébration du vingtième anniversaire

de l'Année internationale de la famille étaient une bonne occasion d'attirer une nouvelle fois l'attention sur les objectifs de l'Année afin de développer la coopération à tous les niveaux sur les questions relatives à la famille et d'engager des actions concertées en vue de renforcer les politiques et programmes axés sur la famille dans le cadre d'une approche globale intégrée du développement.

6. Chacun s'accorde à penser qu'en raison du rôle capital qu'elle joue dans la société, la famille doit être au cœur des politiques publiques. Elle est en effet responsable, au premier chef, de la socialisation des enfants et du développement de leurs aptitudes à la vie en société, compétences indispensables dans tous les domaines – économique, social, public et personnel – de la vie adulte. Si l'on en croit la recherche, l'éducation parentale jouerait un rôle déterminant dans la réussite scolaire de l'enfant et contribuerait, de ce fait, au développement du capital humain de la société¹. Par ailleurs, la famille apporte son soutien aux jeunes adultes bien après la fin de leurs études, leur permettant d'acquérir l'expérience, les qualifications et les compétences sociales indispensables à la réussite professionnelle au sein des économies concurrentielles d'aujourd'hui.

7. Malgré le rôle économique et social évident qu'elle joue dans la société, la famille est rarement au centre des grandes politiques publiques. Bien souvent, ces dernières ciblent les femmes ou les enfants, mais pas la cellule familiale en tant que telle. Les quelques tentatives régionales et nationales d'élaboration de politiques axées sur la famille n'ont guère donné lieu à des travaux de recherche ou de documentation, en particulier dans les pays en développement. Peu d'études ont été menées sur les modalités d'élaboration des politiques de la famille et sur les conséquences de ces politiques pour les familles. On doit l'essentiel des travaux de recherche sur la famille, essentiellement limités aux pays développés, au secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

8. Outre le manque de ressources financières, de nombreux États éprouvent des difficultés à concevoir et à mettre en œuvre une politique de la famille en raison de l'insuffisance des capacités et des compétences nationales. De surcroît, dans un nombre croissant de sociétés, la structure, la taille et le rôle de la famille évoluent rapidement.

9. La persistance des effets préjudiciables de la crise économique et sociale est source de nombreux problèmes pour les familles. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, la baisse des revenus familiaux oblige les parents à réduire les dépenses de santé et d'éducation consacrées aux enfants. Une fois déscolarisés, les enfants ont peu de chances de retourner à l'école et leur niveau d'études, leur productivité et les revenus qu'ils peuvent espérer s'en trouvent fortement réduits². Une relation a été établie entre, d'une part, la pression économique, qui compromet la cohésion familiale, et, d'autre part, la hausse de la violence conjugale et des taux de divorce et l'abandon et la maltraitance des enfants. La perspective d'une aggravation des conséquences qu'ont pour les familles les mesures de stabilisation économique prises pour lutter contre la crise actuelle, et notamment la réduction des dépenses sociales, suscite de plus en plus d'inquiétudes.

¹ Karen Bogenschneider et Thomas J. Corbett, « Family policy: becoming a field of inquiry and subfield of social policy », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3 (juin 2010), p. 783 à 803.

² *The Global Social Crisis: Report on the World Social Situation 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.IV.12).

10. À une époque où la vulnérabilité et l'incertitude sont plus fortes, l'importance du rôle économique et social de la famille devient plus évidente. Or, l'aptitude des familles à remplir cette double fonction est mise à mal par leur incapacité grandissante à s'occuper de leurs membres, jeunes ou vieux, à concilier travail et vie de famille et à maintenir les liens qui, jadis, unissaient les différentes générations. Le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille offre donc une occasion de faire le point sur les problèmes que rencontrent les familles et d'engager la réflexion sur le soutien le plus approprié à apporter à ces dernières pour leur permettre de remplir leurs fonctions économique et de soutien, facteurs assurément importants de la stabilité et de la cohésion sociales.

11. La capacité de la famille de satisfaire aux besoins économiques et affectifs de ses membres et, ce faisant, de contribuer au bien-être de la société est tributaire de la réduction de la pauvreté, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de la solidarité entre les générations.

A. Politiques de lutte contre la pauvreté bénéficiant principalement aux familles

12. Les précédents rapports du Secrétaire général sur les questions liées à la famille (notamment A/64/134 et A/66/62-E/2011/4) soulignent que pour éliminer la pauvreté, les interventions doivent viser les familles et qu'il faut établir un cadre d'action spécifique pour celles qui sont en première ligne face à la pauvreté et à l'exclusion sociale, comme les familles monoparentales, nombreuses, les familles autochtones ou celles dont un membre est handicapé. Les programmes d'assistance sociale axés sur les familles, notamment ceux qui comportent des aides financières (assorties ou non de conditions), ont réussi à protéger les familles des effets néfastes des chocs économiques, à mieux les armer, à assurer une meilleure alimentation aux enfants et à lutter contre l'absentéisme scolaire et le travail des enfants, pour briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

13. Un certain nombre de pays ont légiféré pour institutionnaliser progressivement les programmes d'assistance sociale. En Afrique australe, la mise en place de régimes de retraite non contributifs s'est révélée efficace pour protéger les personnes âgées tout à la fois de la pauvreté et de l'épidémie de VIH/sida. Il importe tout particulièrement d'aider les personnes âgées qui ont pris en charge des parents en l'absence d'autres membres de la famille en âge de travailler. Toujours en Afrique australe, diverses évaluations ont montré que la nutrition s'améliore et que la pauvreté décline (dans les familles élargies surtout) lorsque des prestations sociales sont régulièrement versées. En Afrique du Sud, le régime de retraite non contributif a fait baisser le taux de pauvreté de 21 % (54 % au sein des familles comprenant des personnes âgées). Au Lesotho, il a permis à la moitié de la population d'échapper à la faim³. À Maurice, il a fait passer le taux de pauvreté des familles où vivent des personnes âgées de 64 % à 19 %. De manière générale, une retraite régulièrement versée est un gage de sécurité pour les familles, qui peuvent

³ Zitha Mokomane, « Anti-poverty policies focusing on families: regional overview: Africa », document élaboré pour la réunion du groupe d'experts sur l'« Évaluation des politiques familiales », tenue du 1^{er} au 3 juin 2011 à New York. Les documents de la réunion sont disponibles à l'adresse <http://social.un.org/index/Family/MeetingsEvents/EGMonAssessingFamilyPolicies.aspx>.

ainsi mieux faire face aux aléas de la vie et investir dans des activités plus lucratives. En Namibie par exemple, les personnes âgées utilisent leur pension de retraite pour acheter du bétail, financer des activités agricoles et obtenir des prêts³.

14. La situation est très différente là où les programmes d'aide financière sont encore largement fondés sur des projets et sont mis en œuvre par des organismes donateurs³, comme en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar ou en Zambie. Sans contrôle national ni ressources internes, ces mécanismes peuvent difficilement prétendre s'inscrire dans la durée.

15. En Amérique Latine, les évaluations montrent que les programmes d'aide financière axés sur les familles améliorent le niveau d'éducation, l'état de santé et la nutrition des enfants. Des programmes conduits à une large échelle ont réduit les inégalités et, dans une certaine mesure, les écarts de pauvreté, et allégé la misère des familles. Les programmes axés sur les familles dérivent souvent du modèle familial traditionnel où le mari pourvoit aux besoins financiers pendant que son épouse s'occupe des tâches ménagères. En 2005, ce modèle ne correspondait pourtant plus qu'à 20 % des ménages latino-américains⁴.

16. En Asie, il y a eu quelques tentatives bien préparées de recours à des aides financières directes aux familles. En Chine, le programme *di bao* (« assurance d'un niveau de vie minimal »), lancé à Shanghai en 1993 et étendu peu à peu à d'autres villes et aux zones rurales, procure aux familles modestes un petit revenu régulier en espèces. On pense que ce programme a permis de faire respectivement baisser le taux, l'écart et le niveau de pauvreté des bénéficiaires de 16 %, 29 % et 38 %⁵. Un programme pilote d'aides financières directes est également en cours aux Philippines. Il est arrivé ici et là que des programmes soient lancés puis abandonnés car trop difficiles à gérer. On recourt encore souvent à des prestations en nature (nourriture et repas scolaires, notamment) pour venir en aide aux familles dans le besoin. En donnant du travail aux pauvres en milieu rural, entre autres dans les travaux publics, on parviendrait sans doute à lutter contre la pauvreté des familles de façon plus efficace et plus durable.

17. La plupart des programmes d'aide financière tendant à atténuer la pauvreté chez les enfants partent du principe que la pauvreté dans les premières années de l'enfance pèse sur le développement cognitivo-comportemental des enfants et sur leur capacité à gagner leur vie en travaillant lorsqu'ils deviennent adultes. On peut considérer que ce problème trouve ses racines avant même la naissance, car il est prouvé qu'ils n'auront pas les mêmes chances dans la vie si leur mère a souffert de la pauvreté pendant sa grossesse. Les programmes se concentrent donc souvent sur la nutrition et l'accompagnement des mères.

18. L'éradication de la pauvreté est encore largement entravée par la discrimination basée sur le sexe au sein des familles et des collectivités. Souvent, on refuse d'envoyer les filles à l'école et on les charge de bien plus de tâches ménagères que les garçons. Plus tard, les différences de niveau scolaire renforceront

⁴ Irma Arriagada, « Family and cash transfer programmes in Latin America », document élaboré pour la réunion du groupe d'experts sur l'« Évaluation des politiques familiales ».

⁵ Bjorn Gustafsson et Deng Quheng, « Di Bao receipt and its importance for combating poverty in urban China », *Poverty & Public Policy*, vol. 3. n° 1, cité dans Qin Gao, « Anti-poverty family policies in China: a critical evaluation », document préparé pour la réunion du groupe d'experts sur l'« Évaluation des pratiques familiales ».

encore les inégalités en limitant la capacité des femmes à trouver un travail lucratif, ce qui entretient un déséquilibre du pouvoir au sein des couples. On offre parfois des aides financières directes aux familles pour qu'elles envoient les filles à l'école et réduisent ainsi l'inégalité des sexes dans l'accès à l'éducation. Au Cambodge, l'inscription et l'assiduité des filles ont augmenté de 30 % dans les écoles qui participaient au programme, après qu'on eut offert aux familles des aides financières directes proportionnellement à la présence des filles à l'école et aux résultats qu'elles obtiennent⁶. Au Bangladesh, au Pakistan et en Turquie, des aides financières assorties de conditions ont contribué à réduire cet écart entre garçons et filles. Au Pakistan, lorsqu'un programme d'aides financières directes a été mis en place, le nombre de filles âgées de 10 à 14 ans allant à l'école a augmenté de 11 %⁷.

19. Le chômage des parents reste le principal facteur de risque de pauvreté familiale dans les pays de l'OCDE. Le taux de pauvreté triple, voire quintuple, dans les familles frappées par le chômage⁸. Dans cette situation, les prestations versées par des programmes ou par l'État permettent de diviser pratiquement par deux le taux de pauvreté dans la zone OCDE. L'amélioration du quotidien est toutefois plus sensible si le pays subventionne aussi la garde d'enfants, les transports, la nourriture et le logement⁸.

20. La crise économique et financière mondiale a affaibli un certain nombre de programmes sociaux qui avaient une influence directe sur la protection des familles. Les gouvernements, adoptant tout à la fois des mesures de relance et d'austérité, ont bloqué ou réduit les prestations offertes telles que les allocations familiales, de naissance et de garde ainsi que les congés parentaux et les allocations logement⁸.

B. Politiques de conciliation du travail et de la vie de famille

21. Les politiques de conciliation du travail et de la vie de famille visent à aider les parents qui ont une activité professionnelle à se comporter en individus productifs tout en assurant le bien-être physique et émotionnel de leurs enfants. Comme indiqué dans les précédents rapports du Secrétaire général sur les questions familiales, on estime que le congé parental, l'aménagement des modalités de travail et les services de puériculture revêtent une importance majeure dans le maintien de l'équilibre nécessaire entre travail et vie de famille.

22. Le cadre juridique de la conciliation du travail et de la vie de famille a été défini par l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans sa convention concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales (Convention n° 156), adoptée en 1981, qui stipule qu'en vue d'instaurer l'égalité effective de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes, les personnes ayant des responsabilités familiales qui occupent ou désirent occuper un emploi doivent être en mesure de l'occuper ou de l'obtenir sans faire l'objet de discrimination. La

⁶ Deon Filmer et Norbert Schady, « Getting girls into school: evidence from a scholarship program in Cambodia », document de travail de Policy Research, n° 3910 (Washington, Banque mondiale, 2006).

⁷ Ariel Fiszbein et Norbert Schady, *Conditional Cash Transfers: Reducing Present and Future Poverty* (Washington, Banque mondiale, 2009).

⁸ Dominic Richardson, « Family policies and poverty reduction in OECD countries », document élaboré pour la réunion du groupe d'experts sur l'« Évaluation des politiques familiales ».

Convention de l'OIT concernant la révision de la convention (révisée) sur la protection de la maternité (Convention n° 183), adoptée en 2000, renforce la protection offerte en ce qui concerne les questions liées à la santé, au congé de maternité, au maintien en poste et au versement de prestations. En octobre 2011, les conventions avaient été ratifiées, respectivement, par 41 pays pour l'une et 22 pour l'autre⁹.

23. Tous les pays ou presque ont pris des mesures législatives sur la protection de la maternité au travail. Beaucoup de ceux qui ne sont pas parties à la Convention n° 183 de l'OIT souscrivent néanmoins à certains de ses principaux volets : 85 États prévoient ainsi un minimum statutaire de 14 semaines pour le congé de maternité. La protection de la maternité s'améliore avec le temps et les pays sont de plus en plus nombreux à verser des prestations aux mères après la naissance d'un enfant. Toutefois, dans bien des cas, cette protection ne couvre pas les ouvriers agricoles ni le personnel de maison¹⁰. En outre, les employeurs craignent souvent l'absentéisme ou une baisse de la productivité des travailleurs ayant des responsabilités parentales, et tendent à ne pas accorder de congé de maternité.

24. Dans les pays en développement, les politiques de conciliation du travail et de la vie de famille sont en concurrence avec un grand nombre de priorités de développement. Le congé de maternité y est presque toujours inscrit dans la loi, mais les avantages sont généralement limités. En Asie, la durée de versement des prestations offertes par les employeurs au titre du congé de maternité va de 52 jours au Népal à environ 180 jours au Viet Nam. Toutefois, le respect des règles applicables à cet égard est souvent problématique et beaucoup de femmes ne prennent pas la totalité du congé prévu, de peur de perdre leur emploi. En outre, même si le congé de paternité est relativement court dans l'ensemble de la région de 3 à 15 jours, les hommes, à l'instar des femmes, estiment que l'exercice de ce droit pourrait compromettre leur maintien en poste.

25. Dans le monde en développement, la plupart des hommes et des femmes sont employés dans le secteur informel, où la protection sociale demeure l'exception, et la conciliation du travail et de la vie de famille une pratique méconnue. Même dans le secteur structuré de l'économie, les longues journées de travail sont la norme et l'on propose rarement des horaires aménagés. Il arrive cependant que les employés se voient accorder la permission, à titre officieux, de s'absenter pour raisons familiales. Les services de puériculture sont rares dans les pays en développement, mais les parents peuvent néanmoins exercer une activité rémunérée, les membres de la famille élargie s'occupant généralement des enfants.

26. Dans la majorité des pays développés, les dispositions relatives aux congés de maternité et de paternité sont bien établies, l'accent étant mis, à des degrés variables, sur le bien-être de l'enfant, l'amélioration de l'égalité entre les sexes et la conciliation du travail et de la vie de famille. On reconnaît toutefois de plus en plus le caractère indissociable de ces objectifs. Outre le congé parental, il existe dans le public comme dans le privé des politiques visant à faciliter l'emploi à temps partiel,

⁹ D'après la base de données de l'Organisation mondiale du Travail sur les normes internationales du travail (ILOLEX), consultée le 5 octobre 2011 et accessible à l'adresse suivante : www.ilo.org/ilolex/french/newratframeF.htm.

¹⁰ Organisation mondiale du Travail, *La maternité au travail : une revue de la législation nationale. Résultats de la base de données de l'OIT sur les lois relatives aux conditions de travail et de l'emploi*, 2^e éd. (OIT, Genève, 2010).

l'aménagement des horaires et le télétravail, de manière à mieux équilibrer l'activité professionnelle et les exigences familiales.

27. En Europe de l'Est, si le congé de maternité accordé est le plus souvent généreux, le congé de paternité commence seulement à être instauré et demeure jusqu'à présent plus court, dans certains pays, que la durée de deux semaines recommandée par l'Union européenne, allant de 5 jours en Hongrie et en Pologne à 15 jours en Bulgarie¹¹. En Slovaquie, la loi relative aux prestations familiales et à la protection de la parentalité, promulguée en 2006, prévoit 105 jours de congé de maternité et 260 jours de congé parental, à plein traitement dans les deux cas.

28. Dans les pays développés, on considère que les services de puériculture et les indemnités versées pour la garde à domicile jouent un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre souhaitable entre le travail et la vie de famille. Une nouvelle tendance est apparue dans certains pays, qui consiste à dédommager les membres de la famille qui s'occupent des enfants, en particulier les grands-parents. En Hongrie, par exemple, une indemnité de garde à domicile est versée aux parents et grands-parents qui assument la charge d'enfants de moins de 2 ans, ce qui permet de réduire les coûts normalement supportés par l'État et la famille à cet égard et de promouvoir la solidarité entre les générations.

29. On accorde de plus en plus souvent un congé aux pères au titre de l'équilibre entre travail et vie de famille dans les pays développés. Selon la base de données du projet mené conjointement par les Universités Harvard et McGill sur les pères du monde entier qui exercent une activité professionnelle, le droit au congé de paternité ou parental rémunéré est garanti par la loi dans 66 pays, contre 169 pays pour le congé de maternité rémunéré. Les prestations varient en termes de durée, de montant et de souplesse, et certaines sont fournies à titre individuel tandis que d'autres valent pour la famille. Dans plusieurs pays, les systèmes élaborés au bénéfice des pères reposent sur des incitations, des obligations ou des pénalités¹².

C. Initiatives de promotion de la solidarité entre les générations

30. Comme relevé dans des rapports récents du Secrétaire général consacrés aux questions familiales, les initiatives visant à favoriser la solidarité et la coopération entre les générations comprennent des mécanismes de protection sociale, des programmes de volontariat s'adressant aux jeunes et aux personnes âgées, des investissements au profit de centres culturels ouverts à tous les âges dans les collectivités et des activités de promotion de la communication intergénérationnelle au travail menées dans le cadre de programmes de tutorat et d'emploi partagé.

31. Il est avéré que les systèmes de protection sociale tels que les régimes de retraite renforcent le statut des personnes âgées au sein de leur famille et favorisent la solidarité entre les générations. En Afrique australe, les personnes âgées se servent souvent des prestations qu'elles reçoivent pour aider à couvrir les frais

¹¹ Mihaela Robila, « Assessing family policies around the world: a focus on Eastern Europe », document élaboré pour la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'évaluation des politiques familiales.

¹² Margaret O'Brien, « Father-inclusive family policies: challenges and recommendations », document élaboré pour la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'évaluation des politiques familiales.

d'études et de santé des enfants. Les enfants issus de ménages allocataires, en particulier les filles, sont davantage susceptibles de fréquenter l'école et de réussir leurs études et sont par ailleurs mieux nourris et en meilleure santé que ceux des ménages dépourvus d'aide sociale. Les pensions de retraite jouent aussi un rôle dans le recul du travail des enfants et sont parfois mises à profit par les plus âgés pour aider les membres adultes de la famille à rejoindre le marché de l'emploi, par l'acquisition de bétail ou comme caution pour l'obtention d'un crédit.

32. Les initiatives bénévoles menées par des jeunes consistent souvent à fournir des services aux personnes âgées, tels que des visites au domicile de celles qui sont seules ou contraintes de rester chez elles et la prise en charge de leurs tâches ménagères. Dans le cadre des programmes de bénévolat qui s'adressent aux aînés, comme le programme d'assistance bénévole aux retraités de Singapour, ce sont les personnes âgées qui assurent le soutien scolaire des enfants après l'école ou l'accueil d'étudiants étrangers. Le programme suédois « Granddad » offre une rémunération aux grands-pères qui travaillent à temps plein dans des écoles.

33. Aux États-Unis d'Amérique, le programme Experience Corps met à contribution des personnes âgées de 55 ans et plus pour favoriser l'alphabétisation précoce des enfants. Elles ont notamment pour tâches d'assurer le soutien scolaire des élèves de l'enseignement élémentaire, de les encadrer, d'aider les enseignants pendant les cours et d'organiser des activités extrascolaires. On a constaté que cette initiative permettait d'améliorer à la fois les résultats des élèves et le bien-être des personnes âgées¹³. La loi relative aux personnes âgées prévoit l'allocation de ressources aux programmes de bénévolat qui favorisent l'entraide entre les générations et aux services qui facilitent les échanges entre les personnes âgées et les enfants d'âge scolaire.

34. Le programme sud-africain pour l'histoire orale nationale porte principalement sur le patrimoine culturel à caractère intergénérationnel. Lancé en 2006, il rassemble les souvenirs de personnes âgées qui ont connu les grands moments de l'histoire nationale récente. Le projet de politique nationale sur le patrimoine sud-africain vivant (2009) et le programme de dialogue entre les générations (2010) visent également à favoriser la solidarité entre les différentes classes d'âge qui composent la population.

35. Les centres socioculturels, tels que ceux qui réunissent les enfants et les personnes âgées, contribuent à rapprocher les deux groupes en facilitant leurs échanges au quotidien. Dans les centres familiaux de Singapour, les services de puériculture, de soutien scolaire et de soins aux personnes âgées sont volontairement dispensés dans un seul et même lieu afin d'encourager le contact entre les générations¹⁴. Les locaux et espaces publics comme les écoles, les centres de jeunesse et les clubs de retraités actifs sont également mis en commun dans une

¹³ Donna M. Butts, « Existing frameworks for dialogue and mutual understanding across generations; family, community, educational institutions and workplace », document élaboré pour la réunion du Groupe d'experts sur le dialogue et l'entente mutuelle entre les générations, tenue les 8 et 9 mars 2011 à Doha. Les documents de la réunion peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://social.un.org/index/Family/MeetingsEvents/DialogueandMutualUnderstanding.aspx>.

¹⁴ Leng Leng Thang, « Promoting intergenerational understanding between the young and old: the case of Singapore », document élaboré pour la réunion du Groupe d'experts sur le dialogue et l'entente mutuelle entre les générations.

optique de dialogue plus ou moins formel entre leurs usagers respectifs. Dans certains pays, des centres ou réseaux nationaux tels que le Centre for Intergenerational Practice au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou Generations United aux États-Unis font la promotion active de stratégies, de programmes et de politiques publiques propices à une bonne entente entre les générations¹³.

36. Sur le plan régional, la Commission européenne prépare l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations pour 2012, tandis que le 29 avril marque chaque année la Journée européenne de la solidarité intergénérationnelle.

III. Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille

A. Initiatives nationales et régionales*

37. En Colombie, la mise en œuvre de politiques familiales axées sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et assurant la promotion de l'intégration sociale et de la solidarité entre les générations fait partie intégrante de la préparation nationale du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Le programme d'aides financières directes « Familias en acción » cible la santé et l'éducation des enfants; le programme « Escuelas para las familias » soutient l'éducation relationnelle et parentale, tandis que le programme « Haz paz » vise à prévenir la violence familiale.

38. En Grèce, la priorité en matière de politique familiale va à la protection de la mère et de l'enfant, des personnes âgées et des familles nombreuses. Un système électronique de services d'aide sociale a été mis au point sous l'égide du Centre national pour la solidarité sociale afin d'améliorer la coordination des mécanismes de protection sociale. En outre, le Centre coordonne et met en œuvre des programmes de solidarité sociale et de bénévolat en vue de lutter contre l'exclusion sociale. Des efforts sont faits pour améliorer les services de soutien psychologique aux membres des familles touchés par la violence familiale et pour simplifier les procédures d'adoption.

39. Le Saint-Siège agit en faveur de la famille à travers le Conseil pontifical pour la famille dont la principale initiative pastorale sera la septième Rencontre mondiale pour les familles qui doit se tenir du 30 mai au 3 juin 2012 à Milan, en Italie, sur le thème : « Travail et célébration ». Cette manifestation a pour but d'attirer l'attention sur la famille en tant que cellule de base de la société et lieu fondateur des liens sociaux.

40. En Indonésie, la mise en œuvre d'une politique nationale de la famille est l'affaire de la Commission nationale de coordination de la planification familiale. Des programmes nationaux de renforcement des liens familiaux sont mis en œuvre pour aider les familles avec de jeunes enfants à acquérir les compétences parentales nécessaires pour assurer l'épanouissement de l'enfant; les familles avec des adolescents, à améliorer la communication dans la famille; et les familles avec des

* Les informations contenues dans les paragraphes 37 à 46 se fondent sur les réponses à la note verbale envoyée par le Secrétariat en août 2011.

personnes âgées, à améliorer leur participation active à la vie de famille. Le public est sensibilisé au rôle de la famille à travers la célébration annuelle de la Journée nationale de la famille (29 juin).

41. En 2010, le Japon a modifié sa loi relative à l'éducation des enfants et à la famille pour permettre aux hommes et aux femmes de mieux équilibrer travail et éducation des enfants. La loi modifiée oblige les employeurs à établir un système d'horaires allégés pour les employés s'occupant d'enfants âgés de moins de 3 ans, ainsi qu'un système d'exemption d'heures supplémentaires à la demande. Elle prolonge également la durée du congé parental et facilite les arrangements en matière de congé de paternité.

42. En Jordanie, le Conseil national aux affaires de la famille s'occupe des politiques et de la législation familiales, ainsi que de la protection de la famille contre tous les types de violence. Il exécute également à l'intention des familles des programmes socioéconomiques, éducatifs et culturels, mais aussi des programmes concernant la santé et l'environnement. Le Conseil s'efforce d'établir des cadres de coordination et des réseaux entre les institutions qui s'occupent des questions relatives à la famille aux niveaux local, régional et international et a pour objectif de renforcer la participation d'organisations non gouvernementales à l'adoption de mesures et de stratégies de développement.

43. Au Pérou, le Ministère de la condition féminine et du développement social formule, coordonne et met en œuvre des politiques destinées à renforcer la famille, conformément au plan national de soutien de la famille pour les années 2004-2011. Le Département de la famille et de la communauté du Ministère et sa branche juridique et technique, le Département d'assistance et de renforcement de la famille, ont favorisé l'adoption de lois visant à renforcer les capacités de la famille à remplir ses fonctions de soutien, de formation, de socialisation et de protection économique. La quatrième Convention nationale sur les familles sur le thème de « Famille et travail : renforcement des relations interfamiliales et responsabilité de l'État, du secteur privé et de la société » a eu lieu en mai 2011, et des activités de sensibilisation ont été entreprises pour célébrer la Journée internationale des familles. Dans le cadre de la préparation du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, il a été recommandé d'envisager les activités suivantes au niveau national : conventions nationales sur la famille; concours sur les bonnes pratiques en matière de politiques familiales; campagnes d'information sur l'importance de renforcer les familles; plans nationaux pour renforcer la famille pour la période 2012-2021 (avec des systèmes de suivi et d'évaluation); établissement d'observatoires nationaux de la famille; élaboration de cadres juridiques pour renforcer le bon fonctionnement de la famille; éradication de la pauvreté chez les familles urbaines et rurales; réduction des inégalités; équilibre entre travail et famille et sujets connexes.

44. En Uruguay, le Département des enfants, des adolescents et de la famille s'efforce d'améliorer la situation des enfants vulnérables, des jeunes et de leur famille. Le programme « Estimulación oportuna » a amélioré la fourniture d'aliments et de soins spécialisés aux femmes enceintes et aux jeunes enfants. Le programme « Maestros comunitarios » est conduit en collaboration étroite avec les familles et les communautés afin de développer le capital humain en réduisant l'absentéisme scolaire. Plusieurs mécanismes (systèmes d'information relatifs à l'enfance et à l'adolescence et registre centralisé des bénéficiaires) ont été créés ou

renforcés afin d'évaluer l'impact des programmes sociaux sur les personnes et leur famille.

45. Le quatrième Forum ministériel de l'Asie orientale sur les familles, accueilli par la Malaisie du 7 au 10 novembre 2010, a examiné les expériences et les meilleures pratiques mises en commun en matière de programmes d'intervention et de réadaptation à l'intention des familles à risque et à haut risque, telles que celles touchées par le VIH/sida, la pauvreté, la violence familiale, le divorce et les familles monoparentales. Les ministres et les chefs de délégation de 14 pays de la sous-région ont résolu d'améliorer la collaboration en matière de partage des informations concernant les politiques, les données, la recherche et les meilleures pratiques relatives à la famille et de renforcement des capacités pour traiter les problèmes communs relatifs à la famille¹⁵.

46. La première conférence régionale préparatoire au vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille organisée par le Parlement européen s'est tenue le 29 juin 2011. La réunion a examiné le thème de la « Solidarité entre les générations : concept, droits et responsabilités » et a rassemblé des représentants de 32 pays, ainsi que des membres du Parlement européen appartenant à divers groupes politiques.

B. Initiatives de la société civile

47. Le Comité des ONG pour la famille de New York a mené des actions de sensibilisation aux objectifs de l'Année internationale de la famille et à son vingtième anniversaire à travers des réunions mensuelles consacrées à diverses questions liées à la famille, notamment les effets de la mondialisation sur la famille, les difficultés liées aux responsabilités parentales et leurs solutions et la collaboration entre l'ONU et les organisations non gouvernementales sur les questions relatives à la famille.

48. Le Comité des ONG pour la famille de Vienne a entrepris de renforcer la sensibilisation à la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille à travers son bulletin trimestriel « Families International » publié en ligne¹⁶. Le Comité de Vienne a tenu un Forum international, le 16 mai 2011, au Centre international des Nations Unies à Vienne, afin de célébrer la Journée internationale des familles et a proposé d'actualiser l'étude intitulée « Documenting contributions of civil society organizations to the well-being of families » réalisée en 2004.

49. Concernant la préparation du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, le Coordonnateur pour la famille à la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a tenu des consultations avec les organisations non gouvernementales suivantes : Institut international de Doha pour l'étude de la famille et le développement; Foro de la familia (Espagne); The Family Watch; Family Watch International; Generations United; National organization for free choice in childcare, equality and parenthood with the child in focus (HARO, Suède); the Howard Center for Family,

¹⁵ Voir la « Déclaration de Kuala Lumpur sur la protection et l'autonomisation des familles à risque et à haut risque », consultable sur <http://202.187.17.12/~kpwkm/eastasia/images/klstatement.pdf>.

¹⁶ Consultable sur <http://www.viennafamilycommittee.org/>.

Religion and Society; Fondation internationale de la famille; Fédération internationale pour l'éducation des parents; National Council on Family Relations (États-Unis); Comité des ONG pour la famille de New York; Parents Forum; Reach the Children; Service and Research Institute on Family and Children; United Families International; Universal Peace Federation; Comité des ONG pour la famille de Vienne; Organisation mondiale de la famille; Mouvement mondial des mères; Worldwide Organization for Women, et autres. De nombreuses organisations de la société civile ont offert leur concours pour la préparation et organisent des manifestations nationales et régionales en prélude à la célébration de l'Année internationale de la famille.

50. L'Institut international de Doha pour l'étude de la famille et le développement a offert de collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales, la société civile et d'autres partenaires afin d'organiser une série de réunions de groupes d'experts régionaux en vue d'examiner des thèmes liés aux objectifs de l'Année internationale de la famille et de son vingtième anniversaire.

C. Préparations au niveau international

1. Commission du développement social

51. Le suivi de l'Année internationale de la famille fait partie intégrante de l'ordre du jour et du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social. La Commission doit examiner, chaque année jusqu'en 2014, la préparation du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

52. Au cours des travaux de la quarante-neuvième session de la Commission, divers États Membres ont souligné l'importance de tenir compte de la dimension familiale dans les mesures sociales générales et les stratégies socioéconomiques plus larges. Les gouvernements ont été encouragés à assurer la mise en œuvre des objectifs de l'Année internationale de la famille en accord avec le prochain vingtième anniversaire de l'Année, en contribuant à la poursuite de la promotion et de la réalisation de ces objectifs. Des délégués ont fait observer que l'institution de la famille est mise à l'épreuve par les effets adverses des crises financière et économique actuelles et par la pandémie du VIH/sida et qu'il faut la protéger. L'échange des bonnes pratiques en matière de politiques et de programmes familiaux est également recommandé.

2. Département des affaires économiques et sociales

53. En 2011, la Division des politiques sociales et du développement social a organisé deux réunions d'experts en préparation du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. La première, consacrée au dialogue et à la compréhension mutuelle entre les générations, a été organisée à Doha les 8 et 9 mars 2011. L'intégration sociale et la solidarité entre les générations ont été au cœur des débats, qui ont fait une large place aux jeunes. Elle a été organisée en collaboration avec l'Institut international de Doha pour l'étude de la famille et le développement¹⁷, dans le cadre des célébrations de l'Année internationale de la

¹⁷ Les documents utilisés à la réunion du groupe d'experts sur le dialogue et la compréhension mutuelle entre les générations organisée à Doha les 8 et 9 mars 2011 sont disponibles (en

jeunesse 2010-2011 et des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

54. La seconde réunion du groupe d'experts, consacrée à l'évaluation des politiques en faveur de la famille, notamment à la lutte contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale, et à la conciliation de la vie professionnelle et de la famille, s'est déroulée du 1^{er} au 3 juin 2011 à New York. Les experts ont débattu des tendances actuelles et du besoin de mesures gouvernementales en la matière. Ils ont en particulier procédé à une évaluation de la politique de la famille et à un examen par région des politiques de la famille dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de la conciliation de la vie professionnelle et de la famille¹⁸.

55. En marge de la quarante-neuvième session de la Commission du développement social, le Département des affaires économiques et sociales a lancé une nouvelle publication intitulée *Men in Families and Family Policy in a Changing World*¹⁹. Elle souligne l'importance des politiques qui favorisent la participation de l'homme à la vie de la famille, en particulier pour ce qui est de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Parmi les mesures efficaces en la matière, on citera : l'allongement de la durée du congé de paternité; des formules d'organisation du travail modulables pour les parents d'enfants en bas âge, comme la possibilité de travailler à temps partiel; et l'élargissement de l'accès aux structures d'accueil pour les enfants. Une révision du droit de la famille pourra se révéler nécessaire, de manière à reconnaître les hommes en tant que pourvoyeurs de soins et à permettre l'exercice conjoint de l'autorité parentale en cas de divorce. Il faudrait aussi favoriser l'exercice, par l'homme et la femme, d'un contrôle conjoint sur les biens du ménage et leur permettre de prendre ensemble les décisions qui concernent le ménage, de façon à garantir que leur famille dispose de moyens de subsistance appropriés.

56. En 2011, une table ronde a été organisée au Siège de l'ONU pour la Journée internationale des familles, sur le thème des célébrations du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille : la lutte contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale. Des représentants de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'OCDE et de la société civile étaient présents. Les intervenants ont constaté que les programmes d'aide financière directe au Mexique et dans d'autres pays d'Amérique latine avaient permis d'améliorer, pour les bénéficiaires, de nombreux indicateurs sociaux tels que la santé générale, la nutrition et la fréquentation scolaire. Ils ont insisté sur le fait que les enfants vivant dans un ménage monoparental risquaient davantage de vivre dans la pauvreté que les autres, et qu'il fallait absolument concentrer les efforts sur les enfants pour empêcher que la pauvreté ne se transmette d'une génération à la suivante. Pour que les mesures de lutte contre la pauvreté donnent des résultats, il faut aussi s'attaquer à l'exclusion sociale découlant de la discrimination, des préjugés, des abus, de l'incapacité de se faire entendre et de

anglais) à l'adresse suivante : <http://social.un.org/index/Family/MeetingsEvents/DialogueandMutualUnderstanding.aspx>.

¹⁸ Les documents utilisés à la réunion du groupe d'experts sur l'évaluation des politiques de la famille organisée du 1^{er} au 3 juin 2011 à New York sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : <http://social.un.org/index/Family/MeetingsEvents/EGMonAssessingFamilyPolicies.aspx>.

¹⁹ *Men in Families and Family Policy in a Changing World* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.IV.1), New York, 2011.

l'impuissance. Les intervenants ont conclu que lutter contre la pauvreté de la famille aiderait à faire face à toute une série d'autres problèmes, et notamment à mobiliser la main-d'œuvre disponible, à promouvoir l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et à améliorer le bien-être et le développement de l'enfant.

IV. Conclusions et recommandations

57. L'anniversaire prochain de l'Année internationale de la famille, en 2014, donne l'occasion de réexaminer les politiques en faveur de la famille dans le cadre de l'ensemble des efforts de développement. S'il serait inexact de dire que les facteurs familiaux ont une incidence sur tous les problèmes sociaux, ou que les systèmes axés sur la famille sont toujours efficaces, les politiques en faveur de la famille se sont révélées à la fois d'une grande utilité et d'une grande efficacité dans bien des domaines du développement social.

58. Concernant l'élimination de la pauvreté, les programmes axés sur la famille ont permis de réduire les taux globaux de pauvreté et ils devraient être maintenus et développés. Il faut reconnaître clairement que des programmes de soutien familial adaptés et durables sont indispensables pour promouvoir le développement des enfants, réduire la pauvreté des familles et empêcher que cette pauvreté ne se transmette de génération en génération. Les systèmes de lutte contre la pauvreté tels que les aides financières directes, les avantages fiscaux et la fourniture de services de base, entre autres, devraient non seulement tenir compte de la diversité des besoins des membres de la famille mais aussi respecter l'égalité des sexes. Une assistance particulière doit être fournie aux jeunes ménages qui fondent une famille, sous la forme d'allègements fiscaux, de prêts à taux préférentiel et d'une aide au logement. Compte tenu des effets négatifs persistants de la crise économique et financière, des mesures spéciales sont nécessaires pour protéger les familles les plus vulnérables.

59. Pour garantir un équilibre entre le travail et la vie de famille, il faut offrir des incitations et éliminer les obstacles réglementaires qui empêche les entreprises de mettre en place le congé parental, favoriser des formules d'organisation du travail modulables et le travail à temps partiel, et trouver d'autres moyens inventifs d'améliorer la flexibilité dans le travail et la productivité.

60. Des structures d'accueil de qualité pour les enfants sont indispensables à un bon équilibre entre le travail et la vie de famille. Les parents devraient pouvoir choisir entre différentes options, notamment des services de garde d'enfants publics, ou fournis par l'employeur, ou encore à domicile, et bénéficier d'un soutien prolongé ou profiter d'autres arrangements en fonction des besoins individuels de leurs enfants. Si des allocations sont souvent accordées pour les services de garde externes, il est très rare que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants en perçoivent. Il faudrait soutenir les choix des parents et prévoir des allocations pour différentes formes de garde, selon les préférences des parents.

61. Étant donné que des politiques en faveur d'un équilibre entre le travail et la vie de famille sont essentielles pour parvenir à une répartition plus équitable des tâches ménagères et des responsabilités concernant l'éducation des enfants et promouvoir l'égalité des sexes, il faudrait envisager un modèle familial dans lequel les deux parents travaillent et prévoir les responsabilités de chacun au sein du ménage et en tant que pourvoyeur de revenus. La politique moderne devrait faire plus de place au

père, et il serait bon que les entités nationales envisagent des systèmes reconnaissant et appuyant le rôle de l'homme en tant que pourvoyeur de soins au sein de la famille et prévoient notamment le congé de paternité à la naissance d'un enfant, ou un congé parental plus tard mais dans le jeune âge de l'enfant. Par ailleurs, il est de plus en plus nécessaire d'adopter des programmes et des systèmes encourageant la participation de l'homme à différents aspects de la vie de famille, dans les domaines du marché du travail, du droit de la famille, des services de santé et des services sociaux, ainsi que de l'éducation et des médias¹⁹.

62. Des mesures de protection sociale telles que l'octroi de pensions de vieillesse sont essentielles pour promouvoir la solidarité entre générations. Les programmes établis dans les écoles, à l'échelon local et sur le lieu de travail, tels que les programmes de volontaires pour les jeunes et les personnes âgées, les activités menées dans les centres sociaux intergénérationnels et les programmes de travail partagé et de parrainage se sont également révélés efficaces pour améliorer la solidarité et la coopération entre générations.

63. Les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille ont pour objet de réfléchir aux réalisations et aux lacunes des politiques et des programmes en faveur de la famille depuis la première célébration de l'événement en 1994. Compte tenu des répercussions durables de la récente crise économique et sociale, de nouvelles mesures doivent être prises afin de renforcer la famille en tant qu'agent de développement.

64. Les États Membres souhaiteront peut-être examiner les recommandations suivantes :

Politique de la famille

a) **Les gouvernements sont encouragés à établir des institutions nationales ou des organes gouvernementaux, ou à renforcer ceux existants, pour qu'ils élaborent, évaluent et contrôlent les politiques en faveur de la famille, analysent en quoi les familles influent sur ces politiques et sont touchées par elles, et placent la famille au cœur des études, des investissements, des partenariats et de l'action politique;**

b) **Les gouvernements sont encouragés à appuyer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille afin de permettre au Département des affaires économiques et sociales de fournir une aide élargie concernant le développement de la politique de la famille aux pays qui en font la demande;**

c) **Les gouvernements sont encouragés à adopter des formules efficaces et équitables d'octroi d'avantages axés sur la famille, notamment une protection sociale et des aides financières directes, afin de réduire la pauvreté des familles, de lutter contre la discrimination contre les femmes au sein de la famille et d'empêcher que la pauvreté ne se transmette de génération en génération. Les dépenses sociales, notamment les prestations, doivent être garanties afin de protéger les familles les plus vulnérables touchées par la crise économique et sociale actuelle;**

d) **Les gouvernements sont encouragés à ratifier les conventions C156 et C183 de l'OIT concernant l'équilibre entre le travail et la vie de famille et à en renforcer l'application; avec le secteur privé, ils sont encouragés à augmenter**

les prestations pour les congés parentaux, à développer les formules d'organisation du travail modulables et le travail à temps partiel en faveur des employés qui ont des responsabilités familiales, à favoriser la participation du père et à soutenir toute une série d'arrangements concernant la garde des enfants;

e) Les gouvernements et d'autres intervenants sont encouragés à investir dans la solidarité entre les générations sous la forme de pensions sociales, à soutenir les programmes de volontariat pour les jeunes et les personnes âgées, à investir dans les centres sociaux intergénérationnels et à promouvoir la communication entre les générations au travail, dans le cadre de programmes de travail partagé et de parrainage;

Préparatifs et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille

f) La Commission du développement social pourra envisager de demander aux gouvernements, aux commissions régionales, aux institutions spécialisées des Nations Unies et à la société civile de rendre compte des activités qu'ils auront menées pour concourir au vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille;

g) Les gouvernements, les organismes et organes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les établissements universitaires sont encouragés à partager des pratiques de référence et à échanger des données sur le développement de la politique de la famille, en particulier dans les domaines de la pauvreté, de l'équilibre entre le travail et la vie de famille et de la solidarité entre générations;

h) Les gouvernements pourront encourager la conclusion d'accords avec les organisations de la société civile, les entreprises privées et les établissements universitaires pour appuyer la politique en faveur de la famille et la conception, l'application et l'évaluation du programme, en préparation du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille.
